

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 18 janvier 2011 à 18 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Sylvie Dupont-Simard, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Madame Johanne Harvey

Madame Line Lecours
Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Serge Carpentier Directeur général adjoint des services administratifs
et secrétaire général
Monsieur Richard Boyer Directeur des Services des ressources humaines

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 32 0111 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0111-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Approbation de
procès-verbaux

RÉSOLUTION CE 33 0111 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 décembre ainsi que de l'ajournement du 13 décembre 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits aux documents CE 0111-02 et CE 0111-03, soient approuvés tel que rédigés.

Adopté unanimement


Président

Secrétaire

Règlement –
Participation à
distance

En étant après cela aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, les commissaires adoptent un règlement.

RÉSOLUTION CE 34 0111 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif peut prévoir, dans les cas et aux conditions qu'il détermine par règlement, qu'un commissaire peut participer à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles (Référence : article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*);

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été élaboré;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la procédure prévue à la loi, que les consultations requises ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit adopté le Règlement relatif à la participation à distance des commissaires aux séances du comité exécutif, décrit au document CE 0111-04.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du comité exécutif considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées au terme des renseignements fournis par monsieur Richard Boyer.

Engagement

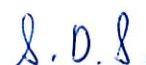

RÉSOLUTION CE 35 0111 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions liant relatives à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Fanny Salois, surveillante d'élèves, poste régulier à temps partiel de 25 h/semaine à ralentissement cyclique, à l'école secondaire du Rocher, à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 24 janvier 2011.

Adopté unanimement


Président

Secrétaire

Nouvelle
affectation

RÉSOLUTION CE 36 0111 :

CONSIDÉRANT, à la suite de l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la Commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions liant régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit autorisée l'affectation de madame Suzie Bibeau, technicienne en loisir, poste régulier à temps complet de 35 h/semaine à ralentissement cyclique, à l'école secondaire Val-Mauricie, à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 24 janvier 2011.

Adopté unanimement

À 18 h 10, il est procédé à la clôture de la séance.

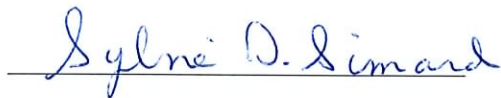
Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 37 0111:

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE




Président

Secrétaire